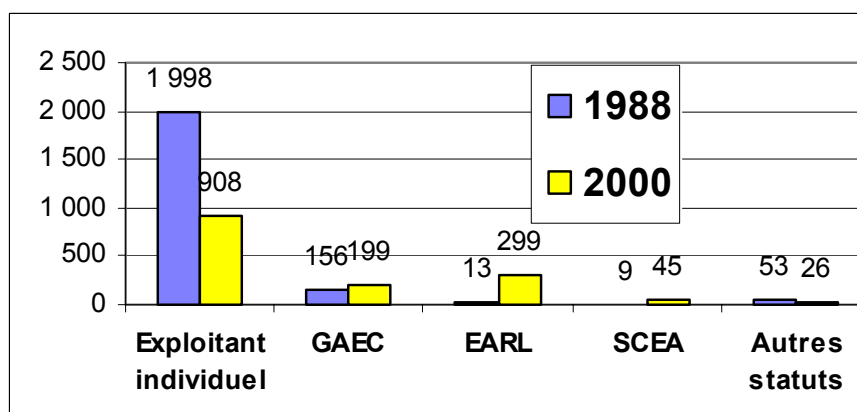


I-4. Une activité agricole bien présente

1. Les structures d'exploitation

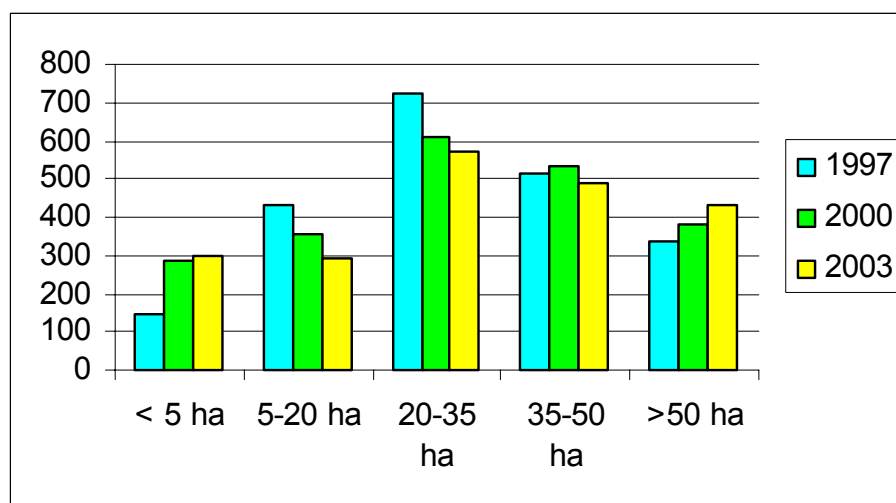
En 2000, on dénombrait 2 065 exploitations agricoles pour une surface moyenne de 47 hectares, Parmi lesquelles sont présentes 1425 exploitations professionnelles. *(selon le RGA : Ce sont les exploitations ayant plus de 0.75 actif et plus de 12 ha équivalent blé. Les autres sont des exploitations qui a priori ont une autre activité.)*

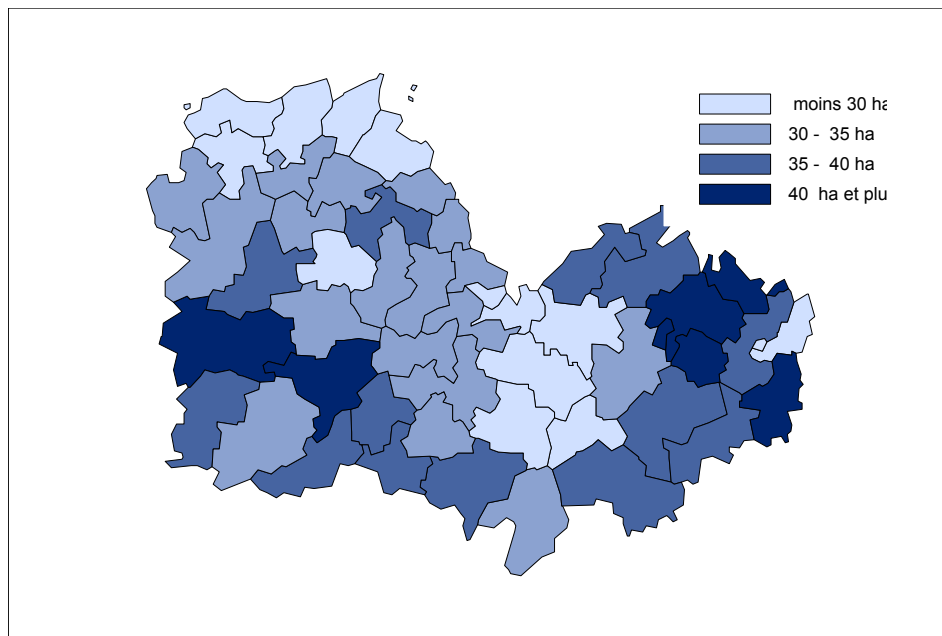
Plus d'exploitation en société : 10% de formes sociétaires en 1988, 39% en 2000



Une augmentation de la surface moyenne : 47 ha de SAU en moyenne par exploitation en 2000 (45 ha en Côtes d'Armor) contre 29 ha en 1988 (27 ha en 22) : la tendance à l'agrandissement des exploitations se poursuit, notamment car les productions laitières sont aidées à l'hectare, et les plans d'épandage demandent des surfaces également.

	< 5 ha	5-20 ha	20-35 ha	35-50 ha	>50 ha
1997	149	431	724	512	338
2000	285	354	611	532	384
2003	296	290	574	490	433





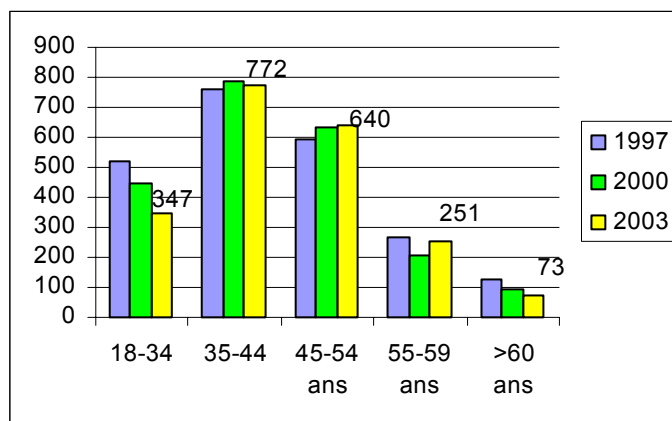
2. L'emploi agricole

En 2000, le Pays de Guingamp dénombrait 6 857 emplois, représentant 20% des emplois du Pays. Cela correspond à 4 100 actifs sur les 2065 exploitations présentes (source RGA), dont 2 540 chefs d'exploitation et 516 salariés permanents. 1 757 emplois sont recensés dans les 21 entreprises agro-alimentaires.

La tendance observée entre 2000 et 2003 par la MSA, enregistre une baisse du nombre d'exploitants de l'ordre de 4%, soit moins 1% par an, avec un changement dans la nature juridique des exploitations, évoluant de plus en plus vers les sociétés, notamment vers le statut des EARL.

Nombre de chefs d'exploitation	2000	2003	Evolution 2000-2003	Evolution annuelle
En Individuel	1088	919	-18%	-6%
En société *	1093	1172	7%	2%
Total	2181	2091	-4%	-1%
* Dont gaec	451	434	-4%	-1%
* Dont earl	404	469	14%	5%

Source MSA

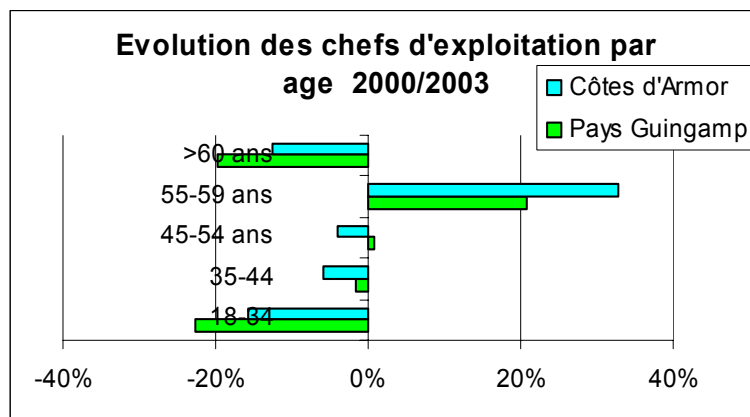


Des exploitants relativement jeunes : 43 ans en moyenne, 36% ont entre 35 et 44 ans en 2003.

324 exploitants ont plus de 55 ans en 2003, sur le départ en retraite.

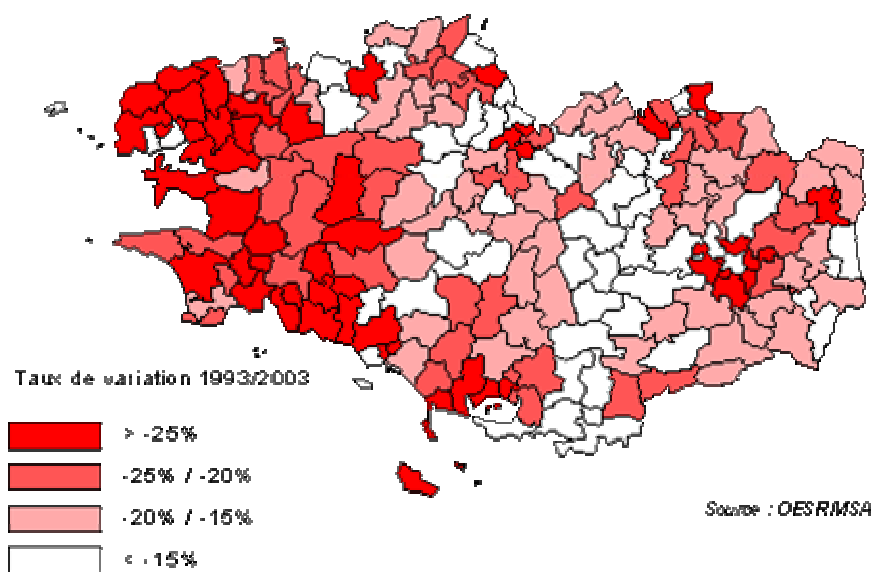
Les installations sur le Pays étaient de l'ordre de 45 par an en moyenne en 10 ans sur la période de 1990 à 2000, depuis 2000, elles avoisinent les 23 par an.

Le Pays de Guingamp est cependant un pays qui installe et perd moins d'agriculteurs que globalement dans le département des Côtes d'Armor (78 actifs en moins en 3 ans soit -2,5% sur le pays de Guingamp, contre -5% en Côtes d'Armor).



110 exploitants par an cessent leur activité. Sur 5 ans le taux de reprise est en baisse : une installation pour 2 départs à la retraite, en 2003 une installation pour 3 départs.

Evolution 1993/2003 du nombre de chefs d'exploitation par canton



3. Les productions agricoles

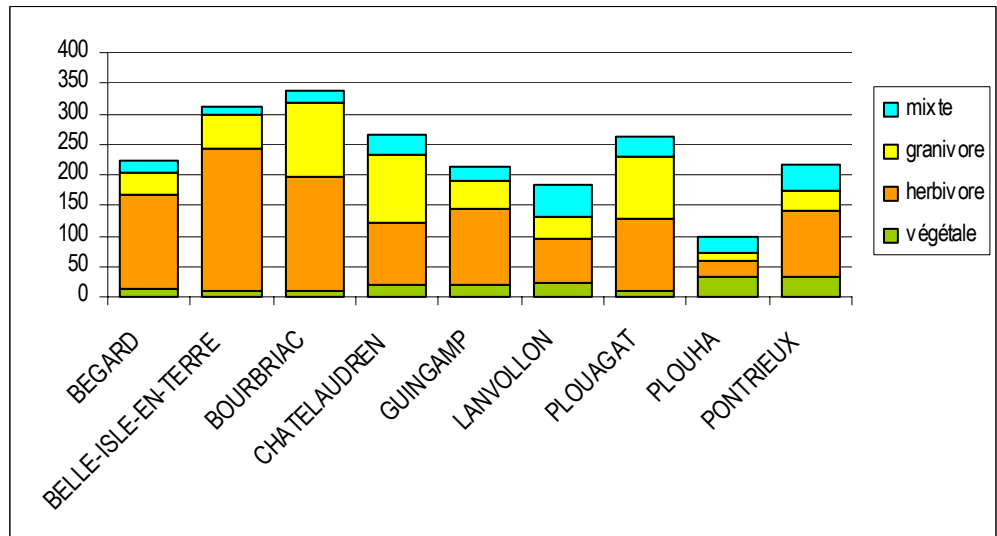
L'orientation des exploitations agricoles du Pays de Guingamp est essentiellement tournée vers l'élevage bovin pour la production laitière qui représente 65 % des exploitations professionnelles en 2000, 28% pour la production bovine viande.

Sur les 1425 exploitations professionnelles du Pays de Guingamp :

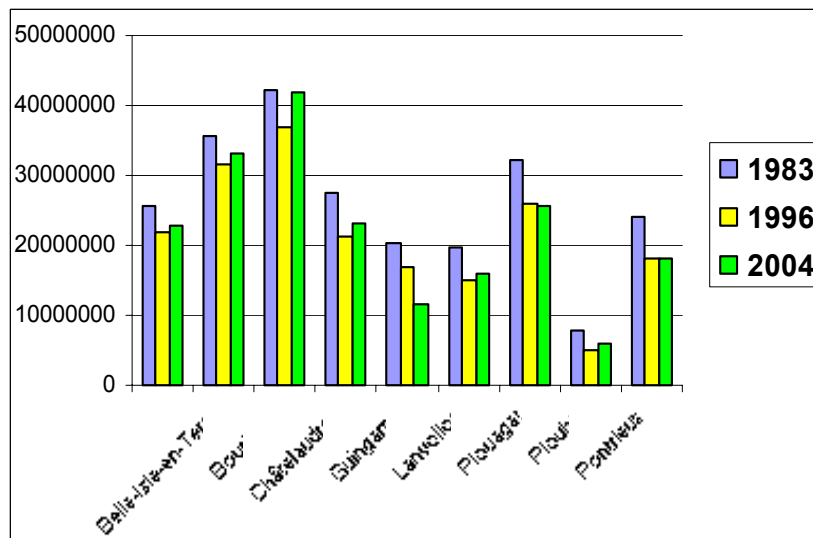
- 923 ont une production laitière
- 404 ont une production bovine
- 190 ont des truies « naisseur-engraisseur »
- 174 ont un atelier d'engraissement de porcs

- 90 ont un atelier volaille de chair
- 163 ont un atelier œuf (1/3 de la production 22)

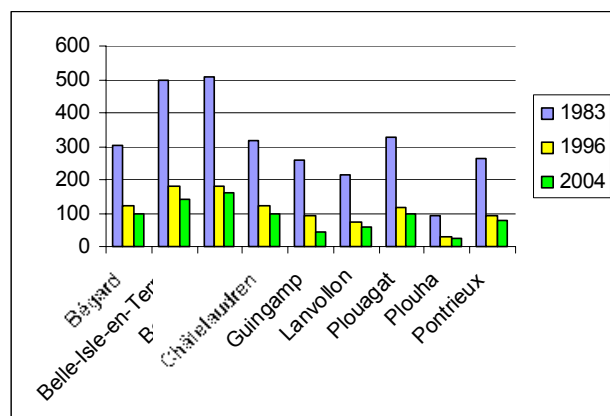
Des exploitations agricoles essentiellement tournées vers le bovin lait :

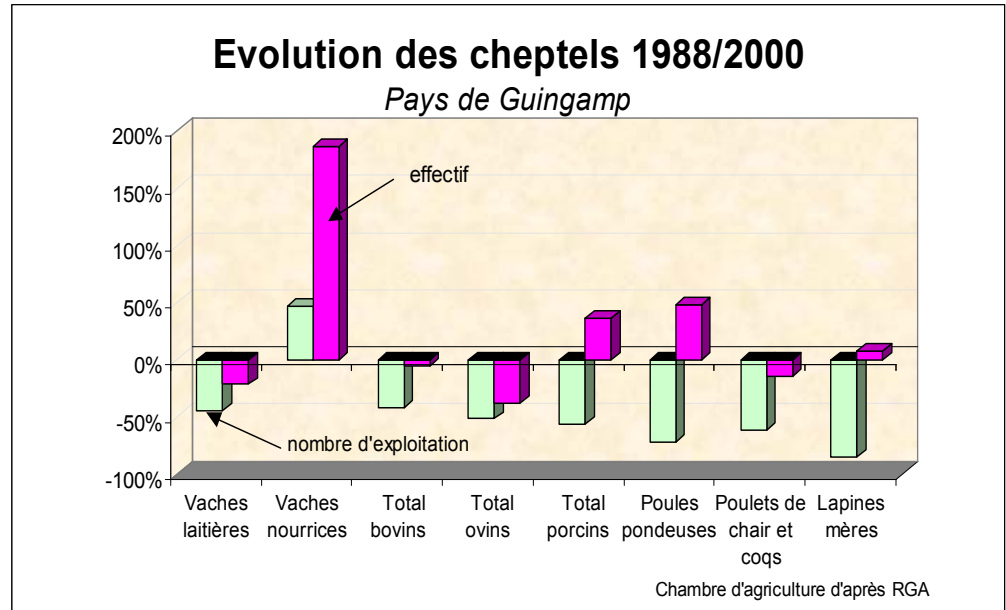


L'évolution du volume de production de lait sur les cantons du Pays de Guingamp montre une forte chute de la production de lait après les quotas, depuis la production se maintient : +3% entre 1996 et 2004. Le volume moyen par exploitation est de 247 000 litres au sein du Pays de Guingamp, contre 237 000 litres en Côtes d'Armor.

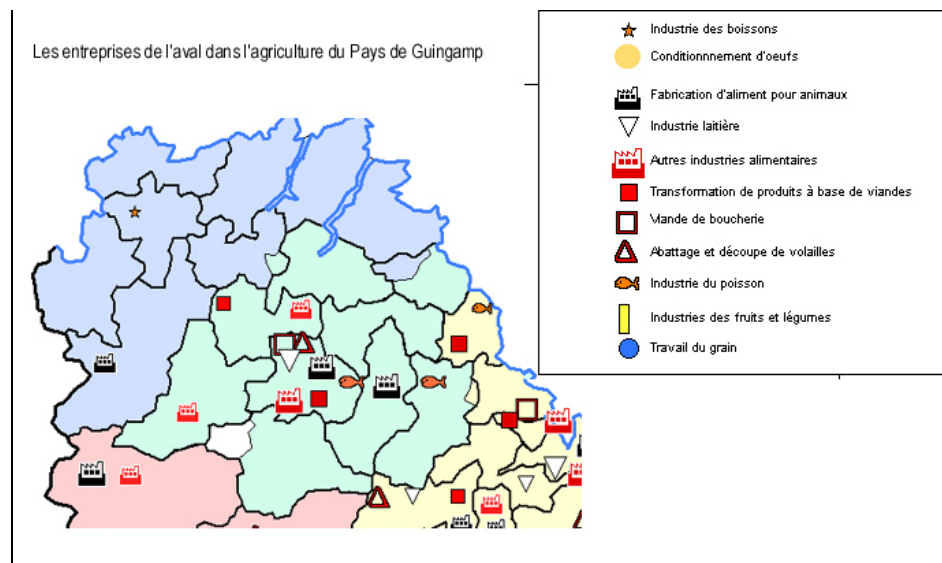


Le nombre de producteurs de lait n'est plus que de 802 en 2004, il était de 1003 en 1996, soit une diminution de 20% en 8 ans.





Les entreprises de l'aval :



4. Quelles évolutions à horizon 2012 ?

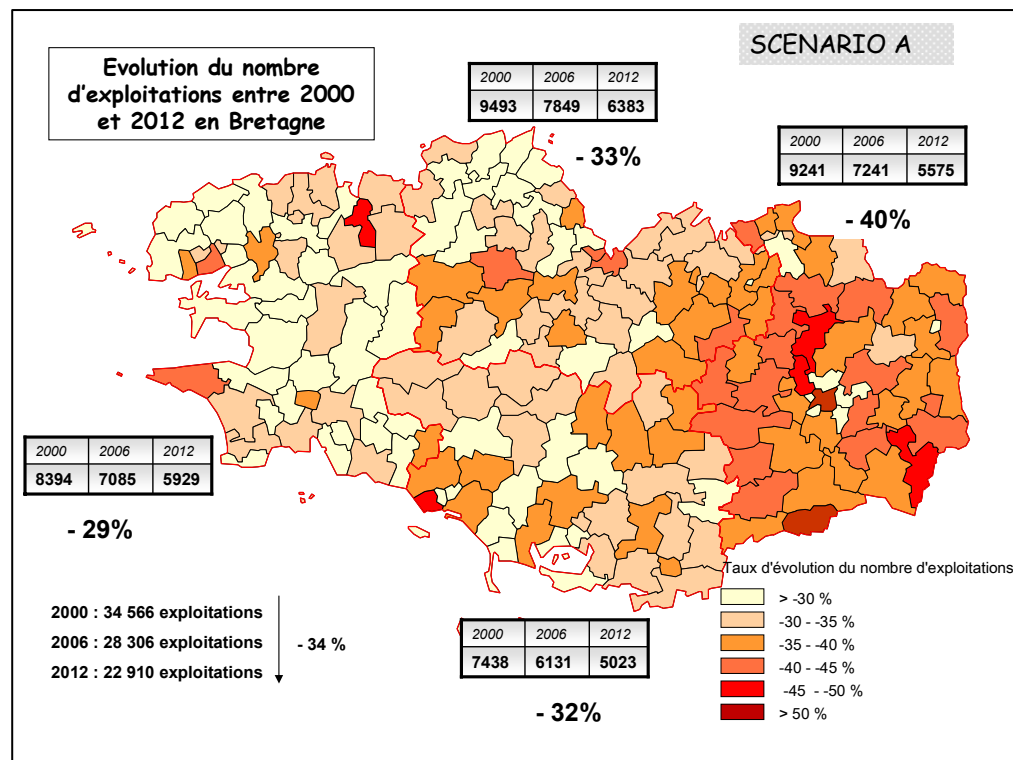
Des hypothèses qui peuvent reposer sur des tendances passées:

- Age des exploitants
- Surface moyenne à l'installation
- Taux de reprise
- Évolution du nombre de sociétés
-

Aujourd'hui : quels impacts de la réforme de la PAC sur les exploitations? en terme :

- de revenu
- de stratégie des exploitations
- de stratégie des entreprises agro-alimentaires

➤ chaque exploitation aura une stratégie spécifique (*age, investissements à réaliser, rentabilité, localisation, production, groupement ..*) pour s'adapter : réduire ses coûts de production, se diversifier, se regrouper, s'agrandir, arrêter...?



OMC et agriculture :

- **Une plus grande ouverture du marché:**

Importations minimales de 5% de la consommation

Objectif: 0% de droits de douane

- **Une réduction du soutien interne** (aides à la régulation des marchés et aides directes aux exploitants)
- **Vers une suppression des subventions à l'exportation**
Importations de produits alimentaires soit sur le territoire français soit chez les clients de la France (Allemagne...)
- **Céréales, volaille, porc** : perte des outils de gestion des marchés, régulations offre/demande
- **Lait** : perte de marché à l'export: repli sur les marchés européens, baisse de production, et prix du Lait (poudre de lait, beurre), aviculture

Révision de la PAC : quels effets

- Moins de soutien des marchés (cf OMC):
- Baisse du prix des céréales
- Maintien des quotas laitiers, mais augmentation de +2.5% / production actuelle ; baisse des aides aux marchés (=baisse des prix), partiellement compensée par une aide directe aux producteurs dès 2004
- Découplage des aides : création d'une aide unique à l'hectare, sur la base des références 2000-2001-2002 des aides perçues sur l'exploitation
- Modulation des aides : réduction de cette aide de 12 à 20 % d'ici 2012
- Conditionnalité du versement des aides : Un audit / respect de la réglementation si aides perçues > 15 000 euros/ an ou 100 000 euros de chiffre d'affaires

I-5. Etat des lieux des infrastructures d'accueil d'entreprises :

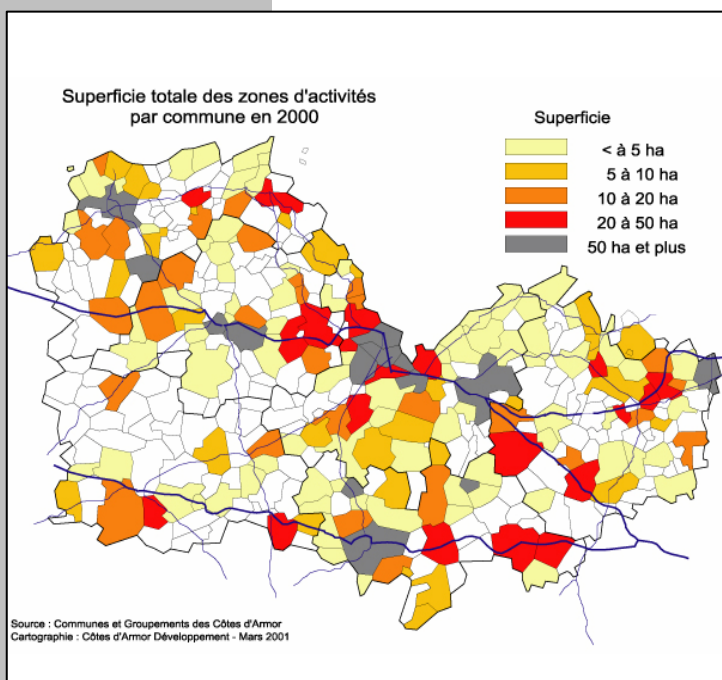
1. Des espaces d'activité concentrés le long des axes de communication et à proximité des agglomérations

Au cours des 10 années passées, la progression du nombre et de la superficie globale des espaces d'activité costarmoricains a été extrêmement sensible (respectivement +25 et +53%). Pas moins de 300 espaces d'activité sont actuellement recensés en Côtes d'Armor (3.500 hectares). Leur superficie moyenne est relativement faible (12 hectares) et n'a guère progressée au cours de la dernière décennie (9,7 hectares en 1993).

Chaque année, ce sont en moyenne 120 hectares supplémentaires qui sont aménagés par les collectivités des Côtes d'Armor. Le rythme moyen de commercialisation étant de l'ordre de 100 hectares, la superficie disponible a tendance à s'accroître (environ 900 hectares en 2003).

D'un point de vue qualitatif, un certain nombre de commentaires peuvent être faits qui valent tout autant pour les espaces d'activité du Pays de Guingamp.

Tout d'abord, et fort logiquement, les espaces d'activités sont localisés et se développent préférentiellement dans ou en périphérie des principales agglomérations ainsi que de part et d'autre des principaux axes routiers (RN12 en ce qui concerne le Pays de Guingamp).

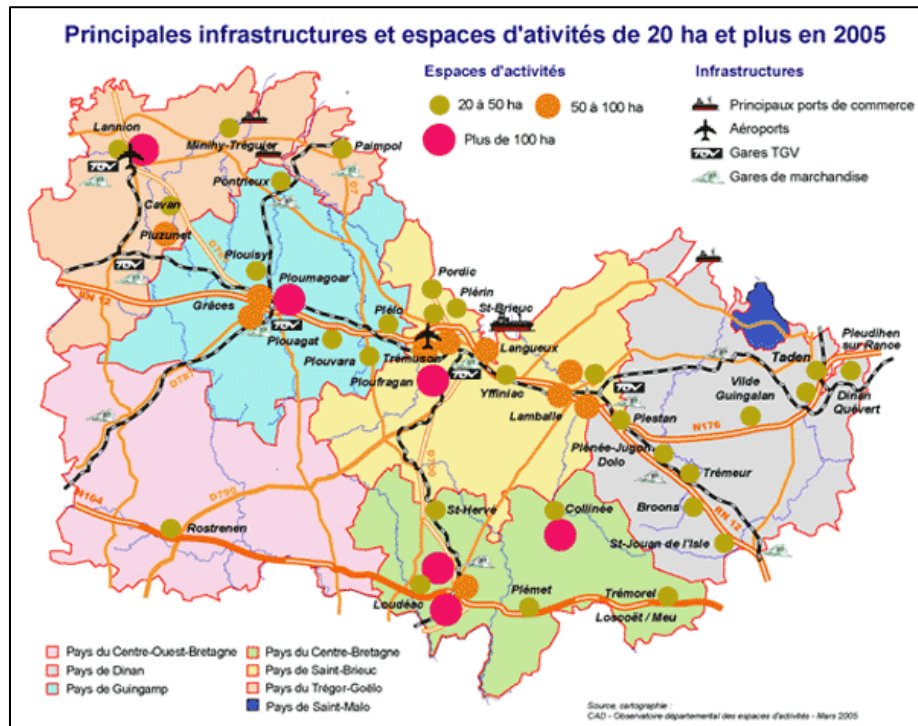


Ce phénomène de concentration des infrastructures économiques contribue indéniablement à dégrader la qualité des paysages et des entrées de ville du département comme du Pays de Guingamp.

D'autre part, la quasi-totalité des infrastructures d'accueil d'entreprises sont « polyvalentes ». Elles ont été aménagées généralement de manière à être en capacité d'intéresser toutes les entreprises quelle que soit la nature de leur activité ou leur taille. Cette logique conduit à terme à une juxtaposition et à une coexistence plus ou moins harmonieuse d'entreprises qui, souvent, compliquent la gestion et le fonctionnement de bon nombre d'espaces d'activité.

Le niveau d'équipement répond généralement aux besoins des entreprises à l'exception notable des capacités épuratoires qui tendent à limiter les possibilités d'extension ou d'accueil de nouvelles entreprises.

Si les communautés de communes s'imposent désormais comme étant les aménageurs naturels de ces infrastructures et si leur action a apporté beaucoup plus de cohérence à leur développement, il n'en demeure pas moins que les moyens de gestion, de commercialisation et d'animation des espaces d'activité sont encore très limités.

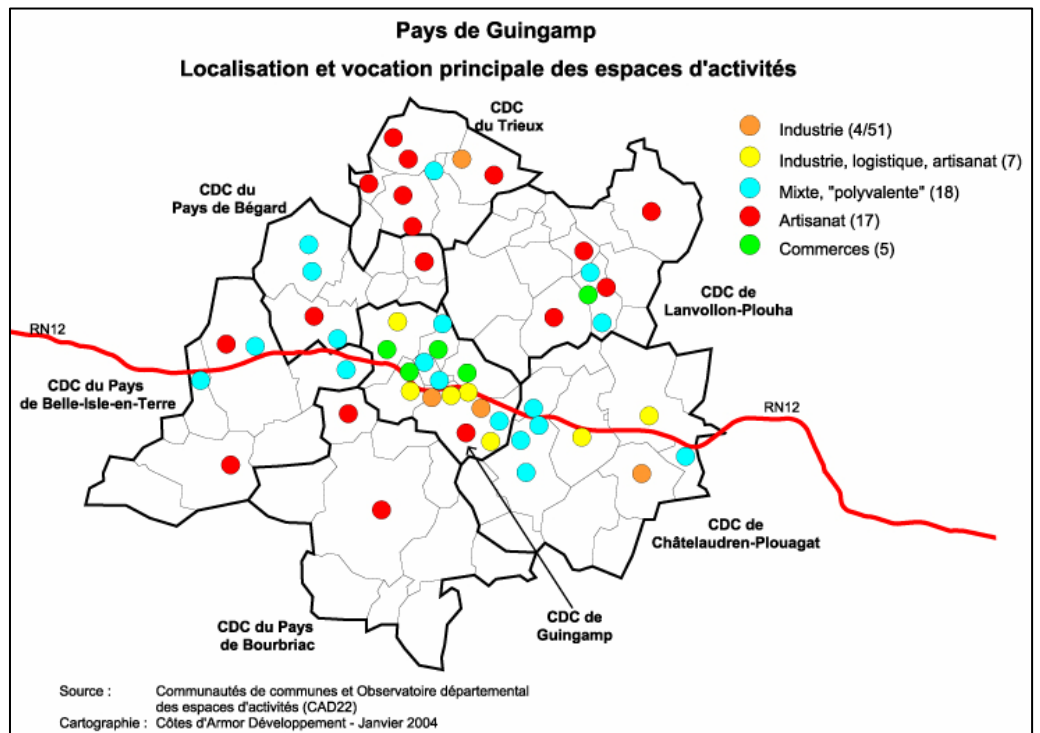


Zone d'activité à Châtelaudren

Enfin, le Pays de Guingamp, et plus généralement l'ensemble des Côtes d'Armor, souffrent de ne pas disposer de sites suffisamment attractifs et compétitifs pouvant rivaliser au plan régional voire national. Il est ainsi souvent extrêmement difficile de répondre dans de bonnes conditions à certaines entreprises (PME, PMI, industries) dont le développement ou l'implantation nécessitent par exemple des superficies importantes ou certains équipements spécifiques (capacités épuratoires, desserte par voie ferrée, etc...).

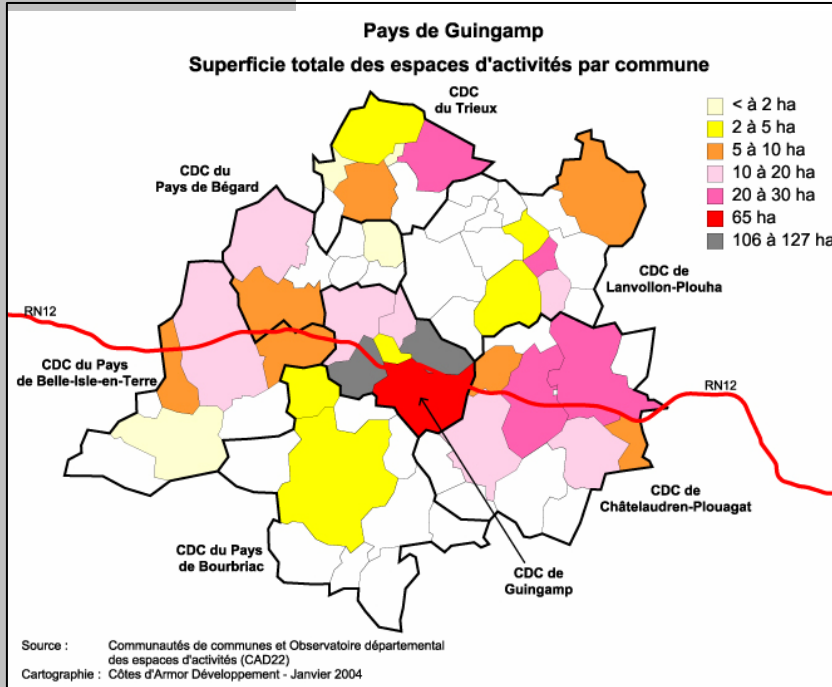


Industrie agro-alimentaire à



2. Des disponibilités foncières de plus en plus difficiles à maîtriser

Toutefois, la capacité des collectivités locales à aménager ces équipements se heurte de plus en plus fréquemment aux difficultés d'acquisition par les collectivités des espaces nécessaires à leur réalisation.



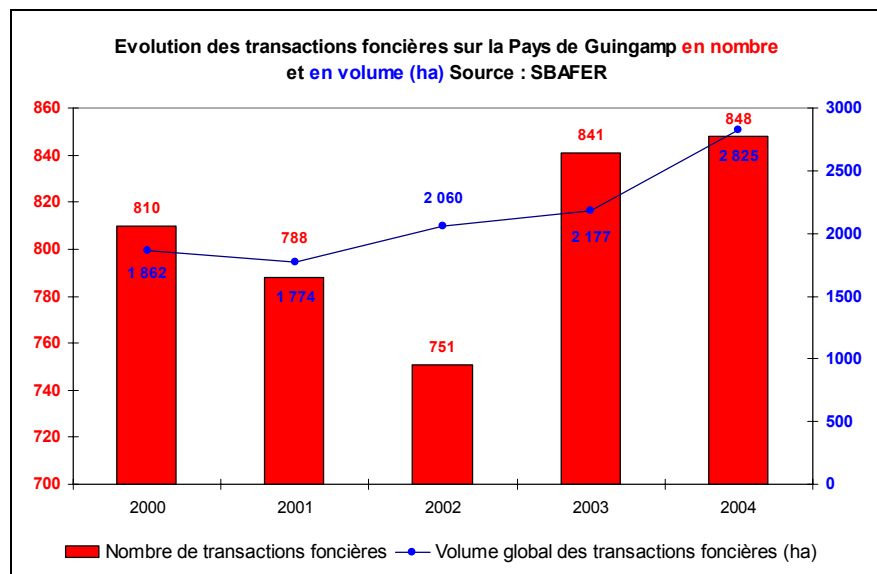
En effet, la conjonction de plusieurs éléments (droits agricoles à produire et autorisations d'épandage liés au sol, calcul des aides en fonction notamment des superficies dans le cadre de la nouvelle PAC) va renforcer considérablement la valeur de l'espace agricole.

Ces éléments compliqueront encore davantage les transactions foncières à venir entre propriétaires, professionnels agricoles et collectivités.

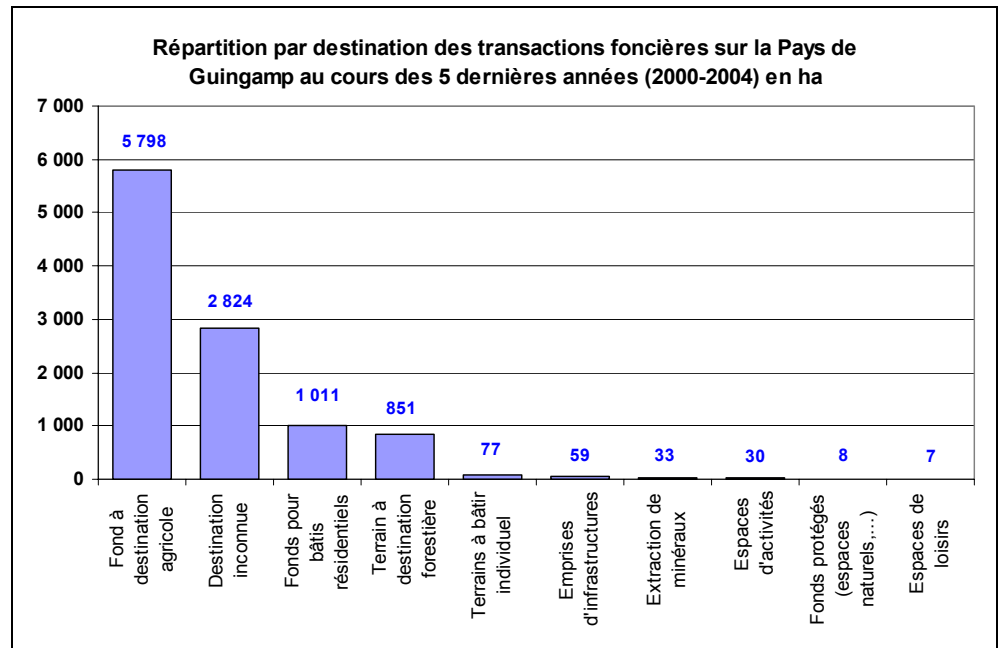
Ces dernières seront dans l'obligation, beaucoup plus en amont qu'elles ne le font généralement aujourd'hui, de réfléchir à l'organisation de leur territoire, d'anticiper leurs besoins et

de mettre en œuvre des procédures facilitant les acquisitions foncières à l'amiable (approche globale à l'échelle d'un territoire, constitution conjointe de réserves foncières, organisation d'échanges,...).

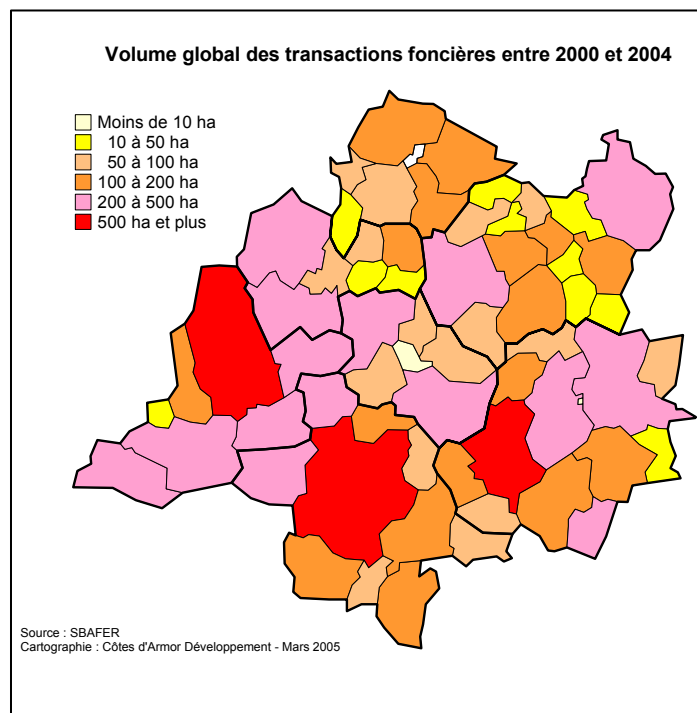
Ceci est d'autant plus important que, comme le montre le graphique ci-dessous, le nombre et le volume des transactions foncières sur le Pays de Guingamp ne cessent de croître.



Sinon, il est probable, ainsi que cela a déjà tendance à se développer, que les collectivités devront de plus en plus fréquemment s'engager dans des procédures longues et contraignantes et souvent conflictuelles (déclaration d'utilité publique des projets, expropriations,...) si elles veulent voir aboutir leurs opérations d'aménagement.



Toutefois, les besoins fonciers des collectivités du Pays de Guingamp doivent être relativisés. En effet, sur les 10.698 hectares ayant donné lieu à transaction au cours des 5 dernières années, 129 seulement (1,2%) étaient destinés à des opérations à caractère économique ou liées à l'aménagement d'infrastructures (espaces d'activités ou de loisirs, carrières, emprises d'infrastructures), les opérations à vocation d'habitat, privées et publiques, nécessitant des volumes plus importants (1.088 hectares).



3. Les infrastructures d'accueil d'entreprises du Pays de Guingamp

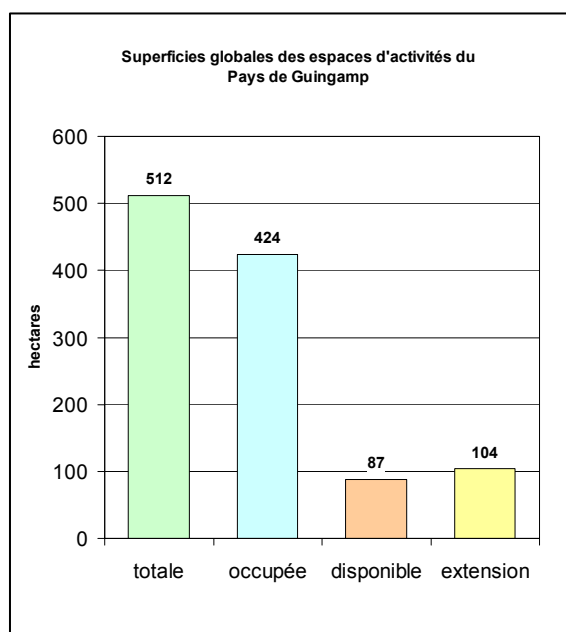
Pas moins de 52 espaces d'activités (600 ha au total) ont été recensés sur le Pays de Guingamp. Ils représentent 17% du nombre et de la superficie totale des espaces d'activités des Côtes d'Armor.

L'essentiel de ces infrastructures est localisé le long de la RN12 et, notamment, au droit de l'agglomération de Guingamp.

Espaces d'activités du Pays de Guingamp Données de cadrage	1993	2003	Evolutions 1993-2003	
			VA	%
Nbre de communes équipées	23	31	8	34,78%
% de communes équipées	35,38%	47,69%		
Nombre de ZA	33	51	18	54,55%
Superficie totale (ha)	303	512	209	69,08%
Superficie totale moyenne (ha)	9,2	10,0	0,9	9,40%
Superficie occupée (ha)	234	424	190	81,24%
Taux d'occupation	77,23%	82,78%		
Superficie disponible (ha)	69	87	18	26,52%
Superficie gérée par les CDC	31,00%	62,44%		

Très peu de sites ont été aménagés au Sud du pays alors que dans la moitié Nord s'est développé un réseau assez dense et équilibré d'espaces d'activités à vocation commerciale et artisanale, très peu de sites, en dehors de l'agglomération de Guingamp, étant qualifiés « d'industriels ». Entre 1993 et 2003, la superficie globale des espaces d'activité du Pays de Guingamp a pratiquement doublé : de 300 à 600 hectares.

L'implantation des activités sur la CdC de Guingamp connaît un déséquilibre Est-Ouest, l'entrée Est de l'agglomération étant privilégiée par les entreprises.



Le taux d'occupation moyen est, dans le même temps, passé de 77 à 83%. Ce niveau d'occupation des espaces d'activité est le plus élevé des 6 pays costarmoricens, le taux moyen départemental étant de 74%.

Ce sont environ 100 hectares qui sont aujourd'hui disponibles répartis sur l'ensemble des espaces d'activité. Pour autant, les capacités d'accueil pour des entreprises relativement importantes sont très limitées.



Espaces d'activités de Guingamp



Au cours de la même période (1993-2003), le rythme de commercialisation annuel moyen des terrains sur le Pays de Guingamp a été de 22 hectares, très proche des niveaux de commercialisation des Pays du Centre Bretagne (24 ha) ou de Saint-Brieuc (23 ha), les plus élevés du département.

